

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°12/2025

L'an **deux mil vingt-cinq**, le **20 mars**, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mmes Eugénie **GRAND**, Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, M. Cédric **CHABERT**, Mme Rita **TOSCANO**, M. Steve **BIANCHI**, Mme Caroline **FERRAND**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mmes Christine **TROUBA**, Monique **RAVOUNA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**.

Procurations : M. Philippe **DANGELY** (pouvoir à M. Lébicha **MANOUKIAN**), M. Sébastien **BLACHE** (pouvoir à Mme Pascale **MERCIER**), M. Dimitri **KOKKINIDIS** (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), Mme Catherine **LEPETIT** (pouvoir à Mme Martine **BLACHE**).

Absents : M. Florian **D'ANGELO**, M. Axel **SIMIAN**, Mme Farah **GUILLAUMONT**, M. Philippe **MANTERO**.

Mme Pauline **BON** a été désignée Secrétaire de séance.

Objet : CESSION LOCAUX COMMUNAUX 5-7 RUE DE LA LIBERTE.

Exposé du Maire.

Par voie de préemption, la commune avait acquis trois locaux commerciaux situés au 5 et 7 rue de la Liberté et le Conseil avait entériné cette décision lors de ses séances des 15 mars et 13 juin 2018.

Deux de ces locaux commerciaux sont désaffectés et ce depuis plusieurs années; le troisième exerce à ce jour une activité de restauration rapide par le biais d'un bail conclu avec la commune.

Par délibération du 7 décembre 2021, le Conseil avait autorisé la vente de ces locaux à un acquéreur potentiel et une promesse unilatérale de vente avait été signée. Par suite du renoncement de cet acquéreur, celle-ci est désormais caduque.

Un nouvel acquéreur s'étant présenté en la personne de Monsieur ASSILA actuel gérant du commerce "FreshCook", nous vous proposons de lui céder les trois locaux communaux au prix de 89.000 €, conformément à l'estimation réalisée par le service des Domaines en date du 13 février 2025.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Décide de vendre les trois locaux communaux situés au 5-7 rue de la Liberté à Monsieur Sidi Ahmed ASSILA pour un montant de 89.000 €.

☞ Autorise le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer tous documents utiles à la réalisation de cette vente.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 24 mars 2025
Le Maire,

